

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

oooooooooooooooo

**L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre, le Conseil Municipal  
 De la Commune de FARGUES SAINT-HILAIRE, dûment convoqué,  
 S'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil Municipal,  
 Sous la Présidence de Monsieur Bertrand GAUTIER, Maire.  
 Conseillers Municipaux en exercice : 23  
 Convocations du 10 décembre 2024**

**Présents : ALLAIS Florence ; BARBE Dominique ; ELMI BARREH Julie ; GARCIA Frédéric ; GAUTIER Bertrand ; HERIT Sandrine ; JALCE Gilbert ; LALANNE GUERIN Marie ; NARCISO Elisabeth ; NERAUDAU Gérard ; PALLUAU DUBOULOZ Françoise ; POUY Elodie ; ROCA Nathalie ; SERRE Yves ; VICIER Christophe ; VIDEAU Philippe ; ZANDVLIET Jean.**

**Excusés : BIEGER Emmanuelle (pouvoir à Madame E. NARCISO) ; BIVALSKI Maxime (pouvoir à Monsieur F. GARCIA) ; GREMBE Jean-Charles (pouvoir à Monsieur GAUTIER) ; LIGNAC Valérie ; MAYOR Sébastien (pouvoir à Madame F. ALLAIS) ; RODRIGUEZ Ghislaine (pouvoir à Madame D. BARBE)**

**Secrétaires de Séance : Gérard NERAUDAU et Philippe VIDEAU**

**Délibération D2024-50**

**Objet : Décision modificative DM n°2 du budget principal communal 2024 (M57)**

Monsieur le Maire indique que le budget principal communal 2024 nécessite des ajustements comptables par des opérations d'ordre de transfert :

- Concernant les amortissements, pour le constat de la dépréciation des biens de l'exercice 2024, il convient de procéder aux virements de crédits nécessaires pour un montant de 6.000 €. Dès lors il convient d'abonder le compte 6811/042 par un virement du compte 2804182/040 pour 6.000 €. Pour respecter l'équilibre entre les chapitres 040 et 042, il convient de procéder à un virement du 023 en dépenses de fonctionnement vers le 021 en recettes d'investissement pour un montant de 6.000 €.
- Concernant l'inventaire du compte 203, les frais d'études pour l'aménagement du bourg doivent être intégrés aux travaux OP32 par l'émission d'un titre au 203/041 pour sortir ces frais d'étude de l'actif pour 24.084 € et l'émission d'un mandat au 2128/041 pour intégrer ces frais d'étude à l'OP32 pour 24.084 €. Cette opération d'ordre qui concourt à l'enrichissement de la description patrimoniale des comptes se traduit par des mouvements à l'intérieur d'une même section et n'a donc pas d'incidence sur l'équilibre global. Il convient de créer un chapitre 041 en dépenses d'investissement au 2128/041 pour 24.084 € et en recettes d'investissement au 203/041 pour 24.084 €.

	DEPENSES		RECETTES	
	Imputation art/chap	Montant en €	Imputation art/chap	Montant en €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	6811/042 – Dotations aux amortissements	6.000		
	023 – Virement à la section d'investissement	- 6.000		
<b>INVESTISSEMENT</b>			2804182/040- Amortissement bâtiments et installations	6.000
			021 – Virement de la section de fonctionnement	- 6.000
	2128/041 – Autres agencements et aménagement	24.084	203/041 – Frais d'étude	24.084

**Le conseil municipal,**

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Après en avoir délibéré,**

<b>POUR</b>	<b>22</b>
<b>CONTRE</b>	<b>00</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>00</b>

**APPROUVE** la décision modificative DM n°2 du budget principal communal 2024 proposée.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXECUTOIRE LE

AFFICHE LE

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.  
A Fargues Saint-Hilaire, le 16 décembre 2024  
**Le Maire,**  
**Bertrand GAUTIER**